

Hutus et Tutsis : à chacun son pays

Hubert Védrine

Le Point, 23 novembre 1996

Il serait naïf de croire que le retour massif de réfugiés hutus au Rwanda, que le pouvoir tutsi de Kigali vient de rendre possible pour éviter l'intervention internationale, qui aurait compliqué la création d'une zone tampon tutsie au Kivu, règle le problème du Rwanda. Quelle que soit la nature de l'antagonisme entre Hutus et Tutsis – les spécialistes en débattent –, la cohabitation et le partage du pouvoir entre ces deux communautés continueront de se heurter aux dérangeantes données de base : il y a au Rwanda et au Burundi 85 % de Hutus et 15 % de Tutsis.

Toute élection donne donc arithmétiquement le pouvoir aux Hutus. Or, sans culture démocratique enracinée, pas de garantie pour les minorités. C'est donc par les armes que les Tutsis, très minoritaires, ont repris en 1994 au Rwanda le pouvoir perdu depuis l'indépendance, et qu'ils le gardent depuis lors. Comme le fait, au Burundi voisin, l'armée, tenue par les Tutsis.

Les pouvoirs tutsis ne peuvent donc pas laisser se dérouler des élections libres, qu'ils perdraient. Alors, que faire ? Tourner le moulin à prières démocratique, émettre des vœux pieux, espérer une réconciliation entre Hutus et Tutsis ? Ce serait faire l'autruche. Pourquoi ne pas oser une solution radicale : un pays pour les Tutsis et un autre pour les Hutus ? Atteinte au dogme de l'intangibilité des frontières, ouverture de la boîte de Pandore, criera-t-on. Mais qu'ont d'intangible des frontières violées chaque jour ? Et n'a-t-on pas déjà voulu, ou accepté, le partage de fait de Chypre, l'indépendance de l'Erythrée, la réunification de l'Allemagne, la désunification de la Tchécoslovaquie, l'éclatement de la Yougoslavie en plusieurs Etats, la création d'Israël, celle, en gestation, d'un Etat palestinien, en attendant la réunification des

deux Corées ? Sans parler des redéfinitions de frontières et des transferts de populations à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Or, dans cette région, c'est bien en termes d'après-guerre qu'il faut penser si l'on ne veut pas que ce soit entre-deux-guerres.

La violence est haïssable. Mais ne faut-il pas, pour en prévenir le retour, de l'audace géopolitique ? Pourquoi ne pas réfléchir à la création internationalement contrôlée, dans les frontières actuelles du Rwanda et du Burundi, de deux Etats distincts, hutu et tutsi, associés si possible dans une confédération dotée de pouvoirs d'arbitrage ? Le Conseil de sécurité en définirait le cadre géographique et institutionnel, puis les Etats voisins, les grands Etats d'Afrique, l'Europe, les Etats-Unis accompagneraient sur cinq ans la mise en œuvre de cette solution sous tous ses aspects humains, financiers, géopolitiques. Cet ensemble de conditions, de précautions et de parrainages garantirait l'exemplarité et dissuaderait l'imitation sauvage. S'il y a une autre solution viable et durable, meilleure ou plus facile, tant mieux. Mais ce serait une erreur de refuser, par dogme, pusillanimité ou soulagement momentané, d'examiner celle-ci